

Le smic est une barrière à l'embauche des jeunes



La finalité des entreprises n'est pas de créer des emplois, mais de la richesse. La compétitivité internationale impose de rémunérer les facteurs de production à leur valeur internationale. Pour une croissance donnée, la création d'emplois dépend, d'abord, du coût du travail : plus il est élevé, plus les entreprises automatisent, sous-treatent ou délocalisent.

Depuis des lustres, les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, confondant politique économique et politique sociale, ont été immanquablement tentés de donner un " coup de pouce " au smic en l'augmentant. L'intention est généreuse et louable : il s'agit de penser à ceux qui sont en bas de l'échelle des revenus. Ainsi, pendant des décennies, ce choix a prévalu. Le smic, sans ces fameux " coups de pouce ", serait aujourd'hui trois fois moins élevé qu'il ne l'est et donc bien inférieur au revenu de solidarité active (RSA), qui s'élève aujourd'hui à 483 euros. Notre salaire minimum est ainsi devenu l'un des plus élevés des pays développés.

Depuis 2001, les coups de pouce ont continué : sans eux, le smic horaire brut ne serait pas à 9 euros, mais à 8 euros. On estime qu'un coup de pouce de 1 % fait perdre 2 000 à 2 500 emplois. Depuis 2001, les coups de pouce ont continué : sans eux, le Smic horaire brut ne serait pas à 9 € mais à 8 €. On estime qu'un coup de pouce de 1 % fait perdre 2 000 à 2 500 emplois. Il est bon de rappeler ce que disait l'économiste et démographe Alfred Sauvy à ce propos : "*La rigidité éliminatoire qui résulte par exemple du salaire minimal peut être compensée par une prime ou subvention accordée, soit au travailleur reconnu partiellement inapte, soit à l'entreprise pour la dédommager d'accorder le salaire minimal aux travailleurs sous productifs*".

La voie à suivre est donc connue depuis longtemps : passer du salaire minimum au revenu minimum. Ce n'est pas aux entreprises d'assurer la fonction de redistribution sociale, c'est à la collectivité de le faire par l'impôt négatif dans un esprit responsable et solidaire. Laissons respirer le marché du travail et les entreprises rémunérer les travailleurs en fonction de la rareté relative de leur compétence.

Ce revenu minimum en contrepartie d'une activité existe déjà au travers du RSA et de la prime pour l'emploi, qui mériteraient d'être fusionnés. On pourrait aussi revenir aux zones de revenu minimum différencié : il y en avait 20 dans les années 1950 et 1960 pour tenir compte du coût de la vie et du logement. On peut vivre avec le smic dans le Loir-et-Cher et le Cantal, mais pas en Ile-de-France, où le coût du logement est en moyenne supérieur de 50 % à celui de la province. L'évolution du smic a fait l'objet ces dernières années d'une analyse approfondie par un groupe d'experts ad hoc présidé par Paul Champsaur (président de l'Autorité de la statistique publique) et ses rapports vont dans le même sens d'une différenciation territoriale du salaire minimum.

Pascal Lamy a donc raison de vouloir briser le tabou du smic, notamment pour l'embauche des jeunes non qualifiés et sans expérience. Il faut certainement les rémunérer comme des apprentis qui démarrent à la moitié du smic, mais qui peuvent progressivement être payés plus avec l'acquisition et la reconnaissance de leur compétence. Quand, à l'issue de sa formation, un apprenti n'est pas assez payé, il se place ailleurs. La meilleure des sécurités, c'est la compétence, et celle-ci passe par l'insertion professionnelle réussie.

Le marché du travail n'est pas assez ouvert à l'entrée de ceux qui veulent travailler. C'est bien

▼ MICHEL GODET

est l'auteur

de " Libérez l'emploi

pour sauver les retraites "

(Odile Jacob, 334 p., 22 €)

[-] fermer

l'insertion qui est en soi formatrice et source de valorisation des compétences. De ce point de vue, il n'y a pas à hésiter : mieux vaut un travailleur pauvre qui va s'en sortir en développant ses compétences qu'un chômeur pauvre qui va tomber dans la trappe de l'assistance de longue durée et de l'exclusion.

En ce qui concerne les jeunes, il faut d'abord monter dans le manège de l'emploi, par l'intérim (un tiers des contrats d'intérim débouchent sur un CDI) ou l'apprentissage. Ce raisonnement ne vaut que pour les jeunes formés. Il s'agit bien de rendre la croissance plus créatrice d'emplois en baissant le coût du travail.

La croissance du PIB global nécessaire pour créer des emplois est passée de 2,3 %, en moyenne, dans les années 1980, à 1,3 %, dans les années 1990. Ainsi, la baisse du coût du travail non qualifié a permis d'améliorer le contenu en emplois de la croissance entre 1993 et 2001, grâce aux réductions de charges décidées par Edouard Balladur et maintenues ensuite par la gauche à titre de compensation pour les 35 heures. Il faut aller encore plus loin.

Face au chômage de masse des jeunes les plus éloignés du marché du travail, l'Etat stratège ne peut se contenter de laisser faire le marché, il doit intervenir pour forcer l'insertion précoce des jeunes. Dans les pays à chômage faible comme l'Allemagne ou la Suisse, 50 % des jeunes entre 15 ans et 19 ans sont en apprentissage, placés sous la responsabilité des entreprises, contre moins de 10 % chez nous !

Notre (mauvaise) gestion jacobine de l'économie nous a conduits à cette impasse : un coût du travail trop élevé, conduisant à moins d'emplois, plus de chômage et une rentabilité insuffisante des entreprises pour investir et préparer l'avenir. La patrie est en danger, il est urgent de lever tous les tabous qui brident l'emploi.

Michel Godet

Membre de l'Académie

des technologies

© Le Monde

◀ [article précédent](#)

Un indispensable instrument de la justice...

[article suivant](#) ▶

Les chasseurs de nuages